

Vélizy-Villacoublay, le 22 avril 2020

14:30

Assemblée générale mixte du 22 avril 2020 tenue à huis clos

Compte-rendu et résultat du vote des résolutions

Publication du rapport climat

Conformément aux communications d'Eiffage, à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 et dans le contexte du Covid-19 de confinement général des personnes en France, l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2020 s'est tenue à 10 heures au siège de la société 3-7 place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Concomitamment à la tenue de son assemblée générale, Eiffage publie son premier rapport climat selon le référentiel de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosures) qui précise les risques et opportunités financiers liés à la transition énergétique et au changement climatique.

Ce rapport détaille ainsi en 4 volets :

- La façon dont le changement climatique est intégré au plus haut niveau de l'entreprise par le président-directeur général et le conseil d'administration,
- la gestion des risques physiques et de transition liés au changement climatique,
- la stratégie choisie pour être compatible avec une limitation de l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2° (« trajectoire 2° ») et les opportunités d'activités durables dont le développement doit être accéléré,
- les outils mis en place pour suivre le déploiement d'une stratégie bas carbone globale à l'échelle de l'organisation.

La parution de ce rapport ce jour devait permettre d'en faire une présentation en plénière et d'y aborder la stratégie bas carbone d'Eiffage. Ces enjeux feront l'objet d'une restitution détaillée lors de la prochaine assemblée générale. Ce rapport est disponible sur le site internet de la société www.eiffage.com.

Concernant l'assemblée générale, Eiffage rappelle que les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable et que l'intégralité des documents relatifs à cette assemblée générale a été mise à disposition et reste disponible sur www.eiffage.com/finance/assemblee-generale-eiffage. Aucune question écrite n'a été reçue en amont de l'assemblée générale.

Cette assemblée a été présidée par M. de Ruffray, président-directeur général, qui sur délégation du conseil d'administration a désigné comme scrutateurs deux actionnaires : M. Cassayre, directeur financier et M. Ombrédanne, directeur des financements et également secrétaire de l'assemblée.

Les actionnaires ont pu exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote ou par voie électronique via l'outil Votaccess. Au regard des votes à distance et des pouvoirs donnés, le bureau a constaté que 2 372 actionnaires (2 059 en 2019) ont participé au vote représentant 69,03 % des actions (62,75 % en 2019) ayant le droit de vote. L'assemblée est donc valablement constituée.

Le bureau a ensuite constaté le résultat des votes des actionnaires qui ont voté à distance ou donné pouvoir au président pour chacune des résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire de l'assemblée.

L'annexe à ce communiqué présente le résultat détaillé des votes et la comparaison avec les votes de 2019.

L'assemblée générale a ainsi notamment :

- Approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019 et décidé de ne pas verser de dividende au titre de cet exercice,
- approuvé une nouvelle convention réglementée,
- renouvelé les mandats de M. Roverato et de M. Guénard, en qualité d'administrateurs,
- approuvé la politique de rémunération des administrateurs et du président-directeur général ainsi que leurs éléments de rémunération 2019,
- renouvelé l'ensemble des délégations financières et autorisations à l'ordre du jour à l'exception de l'autorisation d'attribuer des options d'achat d'actions,
- modifié les statuts de la société, notamment pour mettre en place une représentation des salariés au sein du conseil conformément à la réglementation.

Agenda financier

Un point sur l'évolution de la situation sera fait lors de la publication de l'information trimestrielle et du chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 d'Eiffage le 12 mai 2020.

Annexe : résultat des votes des résolutions

Assemblée générale mixte 22/04/2020

Nombre d'actions composant le capital : 98 000 000

Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote : 97 144 617

N°	Type	Quorum (en actions)	Quorum (en %)	Résultat complet du vote pour (en voix)**	Résultat complet du vote contre (en voix)	Résultat complet du vote abstention (en voix)	Total pour (en %)	Total contre (en %)	Résultat
1	AGO	67 064 121	69,04	81 630 235	6 412	38 601	99,99	0,01	Approuvée
2	AGO	67 064 121	69,04	81 630 235	6 412	38 601	99,99	0,01	Approuvée
3	AGO	67 064 121	69,04	81 512 605	132 105	30 538	99,84	0,16	Approuvée
4	AGO	67 048 121	69,02	81 479 310	7 781	171 157	99,99	0,01	Approuvée
5	AGO	67 064 121	69,04	79 231 492	2 339 006	104 750	97,13	2,87	Approuvée
6	AGO	67 064 121	69,04	73 197 209	8 360 128	117 911	89,75	10,25	Approuvée
7	AGO	67 064 121	69,04	81 572 930	89 281	13 037	99,89	0,11	Approuvée
8	AGO	67 064 121	69,04	71 052 967	10 586 046	36 235	87,03	12,97	Approuvée
9	AGO	67 064 121	69,04	80 287 715	1 378 812	8 721	98,31	1,69	Approuvée
10	AGO	67 064 121	69,04	51 449 623	29 113 469	1 112 156	63,86	36,14	Approuvée
11	AGO	67 064 121	69,04	80 697 684	924 328	53 236	98,87	1,13	Approuvée
12	AGE	67 084 122	69,06	80 829 205	885 176	869	98,92	1,08	Approuvée
13	AGE	67 084 122	69,06	81 646 432	68 075	743	99,92	0,08	Approuvée
14	AGE	67 084 122	69,06	78 086 600	3 623 700	4 950	95,57	4,43	Approuvée
15	AGE	67 084 122	69,06	79 737 201	1 972 909	5 140	97,59	2,41	Approuvée
16	AGE	67 084 122	69,06	78 858 431	2 851 606	5 213	96,51	3,49	Approuvée
17	AGE	67 084 122	69,06	74 556 932	7 148 962	9 356	91,25	8,75	Approuvée
18	AGE	67 084 122	69,06	79 972 820	1 737 044	5 386	97,87	2,13	Approuvée
19	AGE	67 084 122	69,06	80 476 458	1 233 384	5 408	98,49	1,51	Approuvée
20	AGE	67 084 122	69,06	76 340 845	5 373 327	1 078	93,42	6,58	Approuvée
21*	AGE	67 084 122	69,06	52 948 585	27 667 521	1 099 144	65,68	34,32	Rejetée
22	AGE	67 084 122	69,06	81 625 515	85 183	4 552	99,90	0,10	Approuvée
23	AGE	67 084 122	69,06	81 625 655	85 098	4 497	99,90	0,10	Approuvée
24	AGE	67 084 122	69,06	81 628 130	82 865	4 255	99,90	0,10	Approuvée
25	AGE	67 084 122	69,06	58 953 648	22 757 205	4 397	72,15	27,85	Approuvée
26	AGO	67 064 121	69,04	81 663 490	7 489	4 269	99,99	0,01	Approuvée

* La résolution 21 proposait le renouvellement d'une autorisation d'émettre des options d'achat d'actions. Elle venait remplacer l'autorisation votée en assemblée générale le 19 avril 2017 (23^e résolution) valide jusqu'au 18 juin 2020, qui n'a pas été utilisée.

** Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Note : le pourcentage des absents dans le total des droits de vote est non significatif.

Résultat de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2020 en comparaison de celle du 24 avril 2019

Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2019 62,75 % des actions présentes ou représentées			Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2020 69,04 % des actions présentes ou représentées		
N°	Résolutions	% de voix pour	N°	Résolutions	% de voix pour
01	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,95 %	01	Même type de résolution pour l'année 2019	99,99 %
02	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,86 %	02	Même type de résolution pour l'année 2019	99,99 %
03	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	99,66 %	03	Même type de résolution pour l'année 2019 avec suppression du dividende	99,84 %
			04	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'une convention nouvelle	99,99 %
			05	Renouvellement de Monsieur Jean-François Roverato en qualité d'administrateur	97,13 %
			06	Renouvellement de Monsieur Jean Guénard en qualité d'administrateur	89,75 %
			07	Nouvelle résolution en application de la loi Pacte. Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration	99,89 %
04	Renouvellement de KPMG Audit IS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire	94,00 %			
05	Non renouvellement et non remplacement de KPMG Audit ID aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant	99,97 %			
06	Nomination de Mazars en remplacement de Pricewaterhousecoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire	99,82 %			
07	Non renouvellement et non remplacement de Madame Annick Chaumartin aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant	99,97 %			
08	Renouvellement de Monsieur Benoît de Ruffray en qualité d'administrateur	82,22 %			
09	Renouvellement de Madame Isabelle Salaün en qualité d'administrateur	96,17 %			
10	Renouvellement de Monsieur Laurent Dupont en qualité d'administrateur représentant les actionnaires salariés	96,30 %			
			08	Say on pay « ex ante » Approbation des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Benoît de Ruffray, président-directeur général, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale d'Eiffage du 24 avril 2019	87,03 %
			09	Nouvelle résolution en application de la loi Pacte. Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce	98,31 %
11	Say on pay « ex post » Approbation des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Benoît de Ruffray, président-directeur général, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale d'Eiffage du 25 avril 2018	95,17 %			
12	Say on pay « ex ante » Approbation des principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général pour la période 2019-2021	95,95 %	10	Say on pay « ex post » Approbation des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Benoît de Ruffray, président-directeur général, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale d'Eiffage du 24 avril 2019	63,86 %
13	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce durée de l'autorisation finalités modalités plafond suspension en période d'offre publique	99,58 %	11	Même type de résolution avec un plafond de prix d'achat relevé à 175€	98,87 %
23	Pouvoirs pour les formalités.	99,99 %	26	Même type de résolution	99,99 %

Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2019 62,75 % des actions présentes ou représentées			Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2020 69,06 % des actions présentes ou représentées		
N°	Résolutions	% de voix pour	N°	Résolutions	% de voix pour
14	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce durée de l'autorisation plafond suspension en période d'offre publique	99,33 %	12	Même type de résolution	98,92 %
15	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves bénéfiques et/ou primes durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital sort des rompus suspension en période d'offre publique	99,99 %	13	Même type de résolution	99,92 %
16	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital faculté d'offrir au public les titres non souscrits suspension en période d'offre publique	93,69 %	14	Même type de résolution	95,57 %
17	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital prix d'émission faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits suspension en période d'offre publique	95,90 %	15	Même type de résolution	97,59 %
18	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital prix d'émission faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits suspension en période d'offre publique	94,54 %	16	Même type de résolution	96,51 %
19	Autorisation d'augmenter le montant des émissions suspension en période d'offre publique	92,89 %	17	Même type de résolution	91,25 %
20	Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital durée de la délégation suspension en période d'offre publique	95,78 %	18	Même type de résolution	97,87 %
21*	Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 17 ^e , 18 ^e et 20 ^e résolutions de la présente assemblée	96,50 %	19	Même type de résolution	98,49 %
22	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital prix d'émission possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail	69,36 %	20	Même type de résolution	93,42 %
			21*	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'octroyer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées durée de l'autorisation plafond prix d'exercice durée maximale de l'option	65,68 %
			22	Nouvelle résolution en application de la loi Modification de l'article 17 des statuts en vue de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés	99,90 %
			23	Nouvelle résolution en application de la loi Modification de l'article 23 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs	99,90 %
			24	Mise en harmonie des statuts	99,90 %
			25	Nouvelle résolution en application de la loi Références textuelles applicables en cas de changement de codification.	72,15 %

* La résolution 21 proposait le renouvellement d'une autorisation d'émettre des options d'achat d'actions. Elle venait remplacer l'autorisation votée en assemblée générale le 19 avril 2017 (23^e résolution) valide jusqu'au 18 juin 2020, qui n'a pas été utilisée.